

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2023/31**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 28 août 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Michaël SEGUIN, Léa LACUVE, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS** : Léa LACUVE à Laurence MORATO-CARBOU, Evelyne GABORIT à Christine PÉANY, Marie Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Sébastien CAZAEUX à Gérard PEYROT.

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

**OBJET** : Renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols par le service commun de Carcassonne Agglo.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, Carcassonne Agglo a créé un service commun, en réponse aux besoins des communes ne pouvant plus bénéficier d'une mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce service répond aux dispositions des articles L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et R423-15 du Code de l'Urbanisme.

La compétence en matière de délivrance des autorisations reste celle des maires au nom de leur commune.

Le service ADS a pour ambition d'apporter un service de qualité aux communes, en sécurisant juridiquement l'application des règles d'urbanisme et la délivrance des actes dans les délais impartis.

La commune de Puichéric adhère à ce service depuis huit années.

Il est nécessaire de délibérer sur la reconduction de cette convention, qui prendra effet à la date de signature de celle-ci et ce jusqu'au 31 décembre 2026. Elle précise notamment l'application des tarifs suivants :

- Part fixe annuelle : Forfait 1,60 €/Habitant.
- Part variable (coût unitaire des actes instruits) :

Type d'acte	Coût unitaire
Certificat d'urbanisme opérationnel	45 €
Déclaration Préalable	84 €
Permis de Construire	120 €
Permis de Démolir	95 €
Permis d'Aménager	143 €
Scan d'un dossier de DP / CUb / PD	25 €
Scan d'un dossier de PA / PC	40 €

Dans un objectif de solidarité intercommunale, Carcassonne Agglo continue de prendre à sa charge une partie du cout du service.

## Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Confie** au service commun de Carcassonne Agglo l'instruction des autorisations de droit des sols sur le territoire communal, pour celles listées à la convention ci-jointe, conformément aux dispositions de l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,
  - **Approuve** la convention annexée à la présente délibération, réglant les modalités financières et de fonctionnement,
  - **Autorise** Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'application de cette décision.
- **Précise** que cette délibération annule et remplace l'acte n°2021-19 du 31 août 2021.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 4 septembre 2023  
après publication et transmission en Préfecture.



Le Maire,

Christine PÉANY.

